

Management toxique à l'école Boule



En 2018, la formation au design et aux métiers d'art a connu une réforme importante avec la mise en place du diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE). Comme toute nouvelle réforme, celle-ci s'est accompagnée d'une diminution des heures d'enseignement, notamment dans les disciplines professionnelles. Plusieurs établissements se sont mobilisés, dont l'école Boule, qui est devenue l'un des fers de lance du mouvement. Manifestations, articles dans la presse, performances, communication sur les réseaux sociaux, etc. ont bousculé le quotidien d'une école d'ordinaire placide.

En 2020, un nouveau chef d'établissement a été nommé avec, entre autres, pour mission d'apaiser l'établissement. Mais le management autoritaire qu'il a instauré a abouti à l'exact inverse et la communauté éducative de l'école Boule n'a jamais connu un tel niveau de tension et de souffrance.

Au mois de juin dernier, quatre enseignant-es ont porté plainte pour harcèlement contre le proviseur. Parallèlement, un courrier de soutien a été adressé à la rectrice, signé par 45 membres de la communauté éducative, demandant l'ouverture d'une enquête administrative, finalement diligentée par le ministère de l'Éducation nationale.

Après plus de sept mois d'instruction, au cours desquels près d'un tiers des enseignant-es ont été auditionné-es ou ont transmis des témoignages écrits dénonçant le management brutal du chef d'établissement, les inspecteur-ices finalisent leur rapport, dont les conclusions sont encore attendues.

MANAGEMENT BRUTAL

Bien avant l'arrivée du nouveau proviseur, les syndicalistes CGT et CNT de l'école Boule avaient mis en place une réunion hebdomadaire informelle au cours de laquelle étaient discutées l'actualité syndicale, les questions à l'ordre du jour des conseils d'administration, les audiences auprès de la direction, etc. D'abord

confidentielles, ces réunions ont progressivement accueilli de plus en plus de collègues venu-es faire part de nombreux incidents mettant en cause le chef d'établissement.

Les témoignages évoquent notamment une virulence de ton récurrente, allant jusqu'à des colères spectaculaires, des interpellations intempestives et des propos publics humiliants, parfois en présence de partenaires de l'école sidérés par un tel comportement.

L'autoritarisme du proviseur s'exerce également dans des situations où son rôle et son statut devraient lui imposer une forme de retrait : pression exercée sur des conseils de classe qu'il ne préside pas, interprétation abusive des référentiels, atteintes à la liberté pédagogique des équipes enseignantes, etc.



_ Maarten BAAS, Smoke furniture

ATTEINTE À LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE DES ÉQUIPES

La question pédagogique constitue un point de cristallisation de ce management autoritaire. À l'Éducation nationale, la liberté pédagogique des enseignant-es est clairement garantie par le Code de l'éducation, et le proviseur n'a pas à interférer dans les contenus des formations ni dans leurs orientations. Dans l'enseignement supérieur, personne ne remet en question les « libertés académiques » des enseignant-es.

Or, le chef d'établissement entend donner un « cap » à l'école fondé sur ce qu'il nomme « l'ADN de Boule », dans une vision essentialiste et figée de l'identité de l'institution. Afin que cette vision rigide et autocentrée ne rencontre aucune opposition, les instances dans lesquelles pourraient être débattues les orientations pédagogiques de l'école et des formations sont fragilisées, voire ignorées.

Le projet d'établissement qui, dans un EPLE (établissement public local d'enseignement), doit être renouvelé tous les trois ans selon un protocole garantissant un minimum de débat, n'a jamais été initié. Les conseils pédagogiques ne sont plus inscrits au calendrier et l'intersyndicale a dû se mobiliser pour qu'ils soient programmés. Les conseils de perfectionnement inhérents aux formations supérieures n'ont pas été mis en place pendant cinq ans, etc.

Celles et ceux qui émettent des réserves sur ce cap subissent intimidations, dénigrement, humiliations et menaces : menaces sur les services, sur la reconduction des contrats des non-titulaires, sur le maintien des formations, etc.

INACTION ET SOUTIEN DE L'INSTITUTION

Alors que, pendant cinq ans, la communauté éducative a littéralement été tétanisée par ce management brutal, le dépôt des plaintes, les réunions et l'enquête administrative ont permis une libération de la parole. Le rapport des inspecteur-ices promet d'être particulièrement dense et devrait mettre clairement en lumière une situation dysfonctionnelle. Il appartiendra ensuite au ministère de prendre les décisions qui s'imposent.

Mais si les collègues ont été écouté-es par les inspecteur-ices du ministère, le rectorat a, à de nombreuses reprises, témoigné de son soutien au chef d'établissement.

En août, à la suite de la transmission de la lettre adressée à la rectrice et signée par 45 collègues, le rectorat

a souhaité rencontrer des représentant-es des enseignant-es afin de faire le point sur la situation. Plusieurs semaines avant cette rencontre, les signataires avaient averti l'institution que cet entretien ne pourrait avoir lieu si le proviseur y participait, dans la mesure où il était question de faits de harcèlement ayant donné lieu à des plaintes au pénal.

Trois heures avant la réunion, la délégation apprenait pourtant que le proviseur serait présent. Les représentant-es ont alors décidé d'ajourner les discussions et de lire une déclaration rappelant la gravité des faits. Depuis, le rectorat n'a jamais souhaité entendre les enseignant-es, limitant sa connaissance de la situation aux seuls propos du proviseur.

Fin janvier, en pleine enquête administrative de l'Inspection générale, la rectrice et le directeur académique se sont rendu-es aux journées portes ouvertes de l'école Boule, moment où l'établissement offre son visage le plus festif, le plus lisse et le plus apaisé. Les enseignant-es victimes du management toxique du proviseur, ainsi que leurs soutiens, ont vécu cette visite comme une provocation et une humiliation. Le proviseur ne s'est d'ailleurs pas caché de ce soutien, affirmant aux collègues mobilisé-es : « Vous avez compris le message. »

ÉCHOS DANS LA PRESSE

Depuis l'ouverture de l'enquête, la presse a évoqué à plusieurs reprises la situation de l'école Boule (dépêche AFP, articles dans Le Journal des Arts et Le Monde). L'article du Monde, en particulier, montre que le problème ne date pas d'hier : les collègues de Paul-Bert, de Pierre-Mendès-France, de l'ENSAAMA et du GRETA des arts appliqués — autant d'établissements que ce proviseur a dirigés — gardent en mémoire la brutalité de son management.

GÉNÉRALISATION DU MANAGEMENT BRUTAL

Le cas de l'école Boule n'est malheureusement pas isolé. Dans l'académie de Paris, plus d'une quinzaine d'établissements du secondaire sont concernés par un management autoritaire instaurant un climat délétère et produisant de la souffrance au travail.

Pour dénoncer l'inertie de l'institution, voire la caution qu'elle apporte à ces directions dysfonctionnelles, une intersyndicale réunissant la CGT, la CNT, SUD et le SNES appelle à une action devant le rectorat le 19 mai.